

DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports Perfectionnement sportif

3 Mentions : Dressage, CSO, CCE

1) Accès à la formation




La formation au DEJEPS est accessible :

- ▶ Aux titulaires d'un BPJEPS/BEES ayant un bon niveau technique dans la discipline, validé par un test technique ou par des performances significatives en compétition,

OU

- ▶ Aux candidats non titulaires d'un diplôme d'encadrement mais pouvant démontrer un bon niveau technique dans la discipline, validé par un test technique ou par des performances significatives en compétition **et** des compétences pédagogiques validées par un test pédagogique.




L'entrée en formation nécessite la validation d'exigences techniques et pédagogiques préalables :

Exigences préalables pour l'entrée en formation		
DEJEPS Mention CSO 	DEJEPS Mention CCE 	DEJEPS Mention Dressage 
Test technique		
Niveau Am 1 GP	Niveau Am 2 GP	Niveau AM 3 GP
Test pédagogique		
Préparer et conduire une séance de perfectionnement en CSO de 30 minutes avec 3 cavaliers minimum + entretien	Préparer et conduire une séance de perfectionnement en CCE de 30 minutes avec 3 cavaliers minimum + entretien	Préparer et conduire une séance de perfectionnement en Dressage de 30 minutes avec 3 cavaliers minimum + entretien

2) Dispenses pour l'entrée en formation

A) Exigences techniques préalables à l'entrée en formation

Est dispensé de la vérification des exigences techniques préalables à l'entrée en formation le candidat justifiant de :

Dispenses des exigences techniques préalables pour l'entrée en formation		
DEJEPS Mention CSO 	DEJEPS Mention CCE 	DEJEPS Mention Dressage 
5 classements en compétitions de niveau Am 2 Grand Prix au minimum ou équivalent dans les trois dernières années	3 classements en compétitions de niveau Am 2 au minimum ou équivalent dans les trois dernières années	3 classements en compétitions de niveau Am3 préliminaire au minimum ou équivalent dans les trois dernières années

B) Exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation




Est dispensé de la vérification des exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation le candidat titulaire du **BPJEPS mention « activités équestres » mention Équitation** ou du **BEES1 « activités équestres » ou mention « équitation »**

3) Équivalences d'UC de certification finale

Le DEJEPS quelque soit sa mention comporte 4 UC :

UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
EC de concevoir un projet de perfectionnement et /ou d'entraînement	EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement et /ou d'entraînement	EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans la discipline	EC d' encadrer la discipline de la mention en sécurité

Certaines qualifications ou certaines qualifications associées à des résultats en compétition donnent des équivalences d'UC du DEJEPS.

<p style="text-align: center;">DEJEPS Mention CSO</p> 	<p style="text-align: center;">DEJEPS Mention CCE</p> 	<p style="text-align: center;">DEJEPS Mention Dressage</p> 
<p style="text-align: center;">BFE2 CSO = UC 1 + UC3 DEJEPS CSO</p>	<p style="text-align: center;">BFE2 CCE = UC 1 + UC3 DEJEPS CCE</p>	<p style="text-align: center;">BFE2 Dressage = UC 1 + UC3 DEJEPS Dressage</p>
<p style="text-align: center;">BPJEPS ou BEES + 5 classements en compétitions de niveau Am 1 Grand Prix au minimum ou équivalent dans les quatre dernières années = UC4 DEJEPS CSO</p>	<p style="text-align: center;">BPJEPS ou BEES + 3 classements en compétitions de niveau Am 1 Grand Prix au minimum ou équivalent dans les quatre dernières années = UC4 DEJEPS CCE</p>	<p style="text-align: center;">BPJEPS ou BEES + 3 classements en compétitions de niveau Am2 Grand Prix au minimum ou équivalent dans les quatre dernières années = UC4 DEJEPS Dressage</p>